



Adulte handicapé et solidarité familiale

Par stefie

Bonjour

Je suis adulte handicapée depuis 2017 avec un taux de handicap entre 50% et 79%, et en invalidité catégorie 2. Je vis avec l'Allocation Adulte Handicapé (ou plutôt je survis). Il m'est quasiment impossible de travailler, ou très peu. Je présente un handicap psychique suite à d'importants traumatismes.

Or mes parents sont tous deux retraités de la fonction publique avec une retraite supérieure à 6000 euros par moi et des revenus immobiliers.

Vu la différence de moyens financiers, ont-ils le droit de me laisser vivre sous le seuil de pauvreté, ce qui est très difficile à accepter pour moi ? Ne doivent-ils pas m'aider financièrement un minimum ?

Merci

Par jpgroussard

les parents n'ont aucune obligation légale vis-à-vis d'un enfant adulte. Mais votre histoire est bien incomplète car c'est rare lorsque les parents abandonnent un enfant (même adulte) avec des problèmes ...

Cordialement